

## **Le CPE, acteur du développement durable.**

### **Introduction**

En 1992, le sommet de RIO dresse un constat alarmant de l'état de la planète et des inégalités entre les peuples. Les gouvernements adoptent un plan d'actions pour le XXIème siècle. Ces actions concernent tout le monde et se déclinent à différents niveaux d'organisation: international, national, gouvernemental, entreprises, ministères, collectivités, écoles, collèges, lycées, universités, ...

L'Education Nationale, comme en témoignent les nombreuses circulaires et les programmes d'enseignement, s'imprègne de la problématique. Elle en est même à une phase de généralisation qui passerait d'actions ponctuelles à une progression pour chaque élève tout au long de son cursus scolaire.

L'académie de Rouen s'inscrit pleinement dans la démarche de Développement Durable et propose aux établissements une « Charte des Etablissements du Développement Durable ».

Les cahiers pédagogiques, consacre un dossier spécial (n°478-janvier 2010) : « L'éducation au développement durable : comment faire ? ». C'est dire l'importance que revêt cette notion dans nos pratiques quotidiennes avec les élèves.

Pourtant, la lecture de ce dossier spécial ne laisse pas apparaître que les Conseillers Principaux d'Education soient concernés par le mouvement. L'éducation au développement durable ne serait-elle qu'une chasse gardée des enseignants ? L'éducation au développement durable ne serait-elle pas, au contraire, une entrée formidable pour investir les domaines de responsabilité définis dans la circulaire de mission (n°82-432 du 28 octobre 1982) ?

Le document que je vous présente n'est qu'une expérience partagée entre des élèves, des parents, des personnels et le CPE (Coordonnateur du projet développement durable), au lycée Claude Monet du Havre. Il n'a qu'une valeur d'exemple qui peut vous permettre de dégager des pistes de travail en fonction du contexte particulier dans lequel vous exercez.

La sémantique des termes utilisés (agenda 21, développement, environnement, croissance verte, ...) renvoie à des dénominations parfois proches ou très éloignées. Je laisserai volontiers ces clivages aux spécialistes de la linguistique.

## **1) Naissance d'un projet.**

### **Les idées fusent à la cantine :**

Régulièrement, le midi, à la cantine, les conversations portent sur le jardinage : potager bio ou pas, à quel moment doit-on semer la mâche, comment se débarrasser des limaces (j'ai une solution efficace et respectueuse de l'environnement),... Notre agent « espace-vert » est très sollicité pendant ces échanges. Bien qu'il soit carreleur de formation c'est un vrai « Guide Clause ».

Lors d'un repas, je lance l'idée d'un concours entre nous : celui de la plus belle courgette ! L'idée a un grand succès. Plus d'une dizaine de collègues s'inscrivent. Réunion chez l'un, pour établir un règlement. Rendez-vous le jour de la prérentrée avec les spécimens. Repas chez un autre et remise des prix, ...

Cette anecdote est le point de départ de notre engagement dans le développement durable. En effet, avec ces collègues, nous nous sommes rendus compte : de notre envie de travailler ensemble, de nos valeurs communes pour le respect de notre environnement, de notre rôle à jouer auprès des élèves.

### **Premiers balbutiements :**

Une petite équipe (une enseignante de SVT, trois collègues de Mathématiques, un CPE, l'agent espace vert, et un membre de l'intendance) se réunit tous les mardis. Cette réunion est l'occasion de mettre en perspectives nos idées et de nous lancer sur quelques actions isolées : création d'un club éco citoyen pour les élèves, recyclage du papier, ..., contacts avec la mairie qui est engagée dans un Agenda 21.

Nous commençons à être reconnus par l'ensemble de la communauté scolaire comme les référents « développement durable ». Je suis destinataire de tous les Mails, Notes de services, circulaires, sur ce thème.

Nous apprenons que le Rectorat met en place une formation à la mise en projet d'action sur le développement durable. Nous sommes plusieurs à être intéressés par cette formation de CDD : Coordonateur Développement Durable. Un tirage au sort s'impose ! Je gagne.

Nous espérons beaucoup de cette aide pour organiser nos idées et les relier dans un projet global.

## 2) Le projet développement durable.

### a) Constitution d'un comité de pilotage :

#### Attributions :

Le comité de pilotage se réunit, sur invitation du Chef d'Établissement, afin d'aider le lycée dans ses actions de développement durable. Son rôle consultatif est de sensibiliser, de mobiliser des acteurs, de diagnostiquer, de décider de plan d'actions (et de les évaluer).

#### Composition :

- Le chef d'établissement, responsable de la démarche ;
- Le Coordonnateur Développement Durable, pilote du projet : le CPE ;
- Représentants de la communauté éducative : 4 enseignants, 2 ATOSS, l'infirmière, 2 parents et 4 élèves ;
- Représentant de la ville ;
- Représentant du Conseil Régional.

### b) Le diagnostic :

Toute démarche de projet repose sur un état des lieux préalable. Ce diagnostic a été réalisé au moyen :

**-d'une enquête technique**, recensant des informations essentiellement quantitatives (consommation d'eau, d'énergie, déchets triés,...).

**-d'une enquête qualitative**, réalisée à l'aide d'un questionnaire à destination de la communauté du lycée Claude Monet. Nous avons besoin de juger les connaissances générales sur le fonctionnement de notre établissement et sur la vie en interne en termes d'alimentation, de déplacement, d'eau, de déchets, d'énergie, de qualité de vie, d'équipements, de diversité socioculturelle, de solidarités locales et internationales et de biodiversité. Par souci du respect de notre environnement, ce questionnaire de 70 questions, a été élaboré sur ordinateur, mis en ligne en interne au lycée et a été traité par 647 personnes.

### c) Analyse des résultats :

Notre travail a été ensuite d'analyser les réponses et de faire un état des lieux des connaissances et des attentes. Il s'avère que certains axes prioritaires se dégagent :

Déplacements : favoriser la venue au lycée en vélo (pistes, parking...) ;

Déchets : intensifier le tri ;

Biodiversité : réaliser des nichoirs, nettoyer des sites naturels...

Solidarité : développer les actions avec les associations locales ; développer l'entraide scolaire ; développer les actions de solidarités locales, nationales et internationales (Unicef, banque alimentaire...).

Après 10 mois de travail et de réflexion, nous avons un diagnostic et des idées de mise en œuvre des besoins et attentes des 647 personnes ayant répondu à ce questionnaire.

Tout ceci dans le but d'agir et de ne pas oublier que le **Développement Durable c'est : « Répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ».**

### **3) Plan d'actions 2009/2010**

La mise en œuvre de ces actions au sein du lycée Claude MONET contribuera ainsi, à son niveau, à influencer positivement les problématiques environnementales et sociales du Développement Durable.

Ce premier plan d'actions détaille les actions retenues en précisant pour chaque action : sa thématique, ses finalités, ses objectifs, ses acteurs et partenaires, le public concerné, son budget, indicateurs de suivi et délais de réalisation.

Les actions retenues :

- Repas Développement Durable.
- Récupération des piles usagées, cartouches et bouchons plastiques.
- Sorties Développement Durable.
- Vente de produits UNICEF.
- Nettoyage de plages.
- Collecte de produits alimentaires au profit des « restos du cœur ».
- Installation, dans le parc du lycée, de niches et mangeoires pour les oiseaux.
- Plantation, dans le parc du lycée, de variétés de pommiers en voie de disparition.
- Films et expositions sur le thème de l'EDD.
- Don du sang.
- Recyclage du papier : confection de cahiers de brouillon et de briques pour cheminée.
- Accueil d'élèves Handicapés.
- Parrainage des élèves de secondes en difficulté par des élèves sérieux de terminales.
- Agrandir le garage à vélo.
- Club Développement Durable.

En cours d'année, j'ai créé un « Acablog développement durable » avec le soutien, précieux, d'un professeur documentaliste et les élèves du club. Cette action n'était pas prévue mais répond à une demande des élèves.

#### **4) CPE et développement durable : une entrée formidable pour nos missions !**

##### **a) CPE et la collaboration avec le personnel enseignant :**

La circulaire de mission (n°82-432 du 28 octobre 1982) précise que le CPE doit collaborer avec le personnel enseignant, notamment dans la mise en œuvre des projets.

La mise en place d'un tel projet nécessite la collaboration de tous les acteurs. En tant que CPE, Coordonnateur du projet, je travaille avec « le noyau dur » des professeurs à l'origine de cette initiative. Sans ce travail partagé avec ces quelques collègues généreux de leur temps, de leur envie d'agir avec les élèves et leur enthousiasme, le projet ambitieux irait à sa perte. D'autres collègues se greffent ponctuellement à la démarche. Par exemple pour la phase de diagnostic, une trentaine de professeurs a mobilisé ses élèves pour répondre au questionnaire informatique.

Avec un professeur documentaliste nous œuvrons à la mise en place d'un Acablog développement durable, par les élèves ; ce travail commun renforce les liens entre CDI et Vie Scolaire.

La collaboration s'étend à d'autres personnels que les enseignants : infirmière, secrétaires, agents d'accueil, ouvrier d'entretien, ...

Un soutien sans faille de l'équipe de direction permet de faciliter et d'encourager toutes nos initiatives.

##### **b) CPE et animation éducative :**

La circulaire de mission (n°82-432 du 28 octobre 1982) précise que le CPE doit participer à l'animation éducative avec les élèves sur le plan collectif et sur le plan individuel.

Le projet me permet d'établir des relations privilégiées avec les élèves et donne une autre dimension à la fonction de CPE. Le CPE ne se réduit pas à l'image du « surveillant général » mais il anime des séquences avec les élèves, répond aux attentes des élèves, joue un rôle éducatif (en animant le club, en aidant les élèves en difficultés avec le parrainage, en animant l'Acablog, avec les élèves du comité de pilotage, en travaillant avec les internes sur l'appropriation des espaces verts (mangeoires et nichoirs pour les oiseaux), ...

Ce rôle d'animation rapproche le CPE des pratiques des enseignants et des professeurs documentalistes : construction d'une séance, progression, contenu, objectifs et moyens mis en place, évaluation, ...

##### **c) CPE et piliers 6 et 7 du socle commun :**

La notion de développement durable est bien connue pour la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, les modes de production et de consommation responsables. Cependant, elle est moins connue pour son engagement de solidarité et d'épanouissement de tous les êtres.

Ces deux derniers engagements rentrent parfaitement dans le cadre des piliers 6 et 7 du socle commun : compétences sociales et civiques (pilier 6) ; l'autonomie et l'initiative (pilier 7).

En effet, des actions comme le parrainage, l'accueil des élèves handicapés, le don du sang, la collecte de produits pour les plus démunis, ..., permettent aux élèves d'intégrer la nécessité de la solidarité (« prise en compte des besoins des personnes en difficulté physique ou économique, en France et ailleurs dans le monde »).

L'autonomie de l'élève est sollicitée tout au long du projet développement durable : échanger, agir, choisir en connaissance de cause, acquérir des méthodes de travail, respecter des consignes, élaborer un dossier, rechercher des informations, ..., développer sa persévérance, trouver et contacter des partenaires, déterminer des tâches à accomplir.

#### d) **CPE et B2I :**

La réalisation de l'acablog est une entrée possible pour réinvestir ou valider des compétences du B2I (Brevet Informatique et Internet) : écrire sur le Web, du bon usage de l'internet, protection des mineurs, développement des usages des TICE, communiquer, échanger, ..., charte d'utilisation de l'internet.

Le travail mené avec le professeur documentaliste permet de mobiliser les compétences, suivantes, du B2I :

- Adopter une attitude responsable : je connais la charte d'usage des TIC de mon établissement (2.1) ; je protège ma vie privée en réfléchissant aux informations personnelles que je communique (2.2) ; j'utilise les documents ou les logiciels dans le respect des droits d'auteurs et de propriété (2.3) ; je sais que l'on peut connaître mes opérations et accéder à mes données lors de l'utilisation d'un environnement informatique (2.6) ; je mets mes compétences informatiques à la disposition des autres (2.7) ;
- Créer, produire, traiter, exploiter des données : je sais créer et modifier un document numérique composite transportable et publiable (3.1) ; je sais insérer automatiquement dans un document (3.2) ; je sais publier un document numérique sur un espace approprié (3.7) ;
- S'informer, se documenter : je sais interroger les bases documentaires à ma disposition (4.1) ; je sais constituer une bibliographie incluant des documents d'origine numérique (4.4) ;
- Communiquer, échanger : je sais choisir le service de communication selon mes besoins (5.3).

#### **Conclusion**

Je pense que la place du CPE dans un projet d'établissement du développement durable est une entrée intéressante pour répondre à ses missions.

Cette entrée répond à une demande croissante de l'institution : Mme le Recteur, dans sa lettre, du 25 janvier 2010, nous informe qu'un nouveau site internet sur la vie de l'élève sera lancé en mars ; ce site comportera une rubrique « nature » consacrée en partie au développement durable.

L'image du CPE apparaît sous un autre angle pour l'ensemble de la communauté scolaire grâce à un vrai travail d'équipe et d'animation éducative auprès des élèves.

Cependant, le CPE doit être vigilant à ne pas se laisser enfermer dans un seul rôle et garder sa liberté de travail en conformité avec les objectifs qui lui sont fixés par l'institution.

**Alain BECHET**  
**CPE**  
**Lycée Claude MONET**  
**Membre du GRAPE**  
**Académie de Rouen**